

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTSL'an deux mille dix-huit,
Le seize octobre,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 20 septembre 2018, se sont réunis Immeuble Le Sérial – 10 rue du Faubourg Lo Barri – 12000 Rodez, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.
13 membres présents, 6 membres représentés, 8 membres absents.**Séance** : 16/10/2018**Numéro** : 3**Objet** : Vote de cotisations 2018 complémentaires (REU et connecteurs divers)**Membres présents** : Michel ARTUS, Raymond BRALEY, Alain CÉZAC, Sylvain COUFFIGNAL, Sébastien DAVID, Christian DELMAS, Jean-Louis FRANCÈS, Jean-Louis GRIMAL, Jean-Pierre LADRECH, Daniel MAYET, René PAGÈS, Joël SERIN, Jean-François VIDAL.**Membres représentés** : André BORIES (Pouvoir à Christian DELMAS), Florence CAYLA (Pouvoir à Raymond BRALEY), Jacques GARDE (Pouvoir à Jean-Louis GRIMAL), Christine PRESNE (Pouvoir à Jean-Pierre LADRECH), Anne-Claire SOLIER (Pouvoir à Jean-François VIDAL), Laurent TRANIER (Pouvoir à Michel ARTUS).**Membres absents** : Jean-François ALBESPY (excusé), Bernadette AZEMAR (excusée), Michel CAUSSE, Christian FONT, Anne-Marie MAILHE, André MARTINEZ (excusé), Jean-Pierre MASBOU (excusé), Gisèle RIGAL.

Monsieur Joel SERIN est nommé secrétaire.

Le Président fait part au Comité Syndical de la réforme des élections en 2019 dont notamment la mise en place du REU (Répertoire Electoral Unique).

Il indique également qu'une mise à jour de la solution e.élections (e.magnus GRC), intégrant les évolutions fonctionnelles nécessaires, va être mise à disposition ce mois d'octobre par notre éditeur. Toutes les communes utilisatrices de e.élections sont concernées et vont devoir adapter leurs usages dès le 1er janvier 2019.

En outre pour accompagner au mieux ses collectivités adhérentes, le SMICA propose de déployer en sus de la mise à jour un module e.élections Premium (fonctionnalités complémentaires au module e.élections) recommandé par ledit éditeur.

La mise en place de ce module nécessite un droit d'utilisation annuel qui se décline en une cotisation annuelle complémentaire e-élections Premium que le Président propose de fixer par tranches d'habitants de la façon suivante :

0 à 1000	45 €
1001 à 2000	55 €
2001 à 3500	65 €
3501 à 6500	75 €
6501 à 10000	85 €
10001 à 12000	100 €
12001 à 15000	150 €
au-delà de 15000	200 €

Le Président rappelle également que le Comité Syndical avait fixé précédemment le coût de l'Accompagnement et de la Mise en place des connecteurs (paramétrage...) tels que CHORUS ou PASRAU en fonction là aussi de la taille des collectivités.

Or, après quelques installations nous nous sommes rendus compte que ce dernier ne se justifiait pas.

C'est pourquoi, le Président propose que quel que soit le connecteur ou module complémentaire (CHORUS, PASRAU, REU...) la cotisation associée à cette opération spécifique soit fixée à une ½ journée SMICA.

Enfin le Président fait le point sur les diverses cotisations déjà appelées ou à venir telles que le RGPD et l'adressage et fait part de quelques difficultés quant à leur paiement.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

DECIDE de fixer le montant des nouvelles cotisations 2018 complémentaires à celles votées lors de la séance du Comité Syndical du 16 mars 2018 (Cf délibération 20180316_11) et de celle du 3 juillet 2018 (Cf délibération 20180703_3) comme précisé ci-dessus,**CONFIRME** le fait d'appeler la cotisation d'adressage en une seule fois dès le premier rendu cartographique proposé à la collectivité,**MANDATE** le Président pour signer toutes les pièces relatives à la réalisation de cette affaire.**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.**

Le Président du S.M.I.C.A

Acte dématérialisé

Accusé de réception en préfecture
012-251200861-20181016-20181016_3-DE
Reçu le 23/10/2018

Jean-Louis GRIMAL